

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

31

Nombre de votants :

31

Date de convocation :

20 septembre 2019

Date d'affichage :

3 octobre 2019

L'AN deux mille dix-neuf, le **26 septembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 20 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR (jusqu'à la question n° 19), MM. FREGONESE, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, MACHANEK, MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY (à partir de la question n° 5), PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, RESSOUCHE, Mme SANNAT, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, Maire-Adjoint

absente à partir de la question n° 20

M. Eric HURTUBISE, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Nicole PICHARD

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Michèle GRENET

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierre PECOUL

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal Délégué

a donné pouvoir à Suzanne MACHANEK

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal Délégué

absent jusqu'à la question n° 4

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale

absente

M. Jean-Claude ZICOLA, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Agnès MOLLON

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Pierrick VERMOREL

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2019**

QUESTION N° 23

OBJET : Zone de Jardins rue du chandelier et de Planchepaleuil, parcelle AS n°56 : acquisition foncière

RAPPORTEUR : Vincent PERGET

Question étudiée par la Commission n°2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » et la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui se sont réunies le 11 septembre 2019.

Dans le cadre du maintien de la structure paysagère de la zone de jardins située sur le secteur de la rue du Chandelier et de Planchepaleuil, et afin de développer son offre de jardins en locations, la Commune de Riom cherche à acquérir des parcelles de ce secteur classées en zone N-jardin au PLU.

Les conjoints Riquelme sont actuellement propriétaires de l'une de ces parcelles, cadastrée AS n°56, pour une surface de 853 m². Ce jardin, actuellement non travaillé, est pourvu d'un puits et d'une cabane de jardin.

Un accord a été trouvé entre la Commune de Riom et les propriétaires pour la cession amiable de ce terrain, au prix de 3 412 €.

Les frais notariés seront pris en charge par la Commune de Riom.

Une fois acquis, ce bien sera classé dans le domaine public de la Commune.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **décider de l'acquisition de la parcelle AS n°56 au prix de 3 412 € ;**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes en conséquence ;**
- **décider qu'après acquisition, la parcelle sera classée dans le domaine public de la Commune.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 26 septembre 2019

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20190926-DELIB190923-DE
Date de télétransmission : 30/09/2019
Date de réception préfecture : 30/09/2019

RIOM

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL